



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENTREPRISES**

**Rapport d'activité
2019-2020**





Directeur de la publication : Thomas Courbe
DGE – BP 80001 – 67, rue Barbès – 94201 Ivry-sur-Seine Cedex
Conception et réalisation : Caracter
Photos : ©Kim Redler, & Gezelin Gree (p.9, p.10, p.28), A.Salesse (p.31) - stock.adobe.com : ©Ipopba (p.1), ©Denismagilov (p.1), ©metamorworks (p.1), ©Boggy (p.14), ©Connect world (p.15), ©illustrez-vous (p.17), ©rh2010 (p.18), ©Antonio Gravante (p.27), Unsplash - ©Headway (p.23)
ISSN : 1961-6325

- 4 **Éditorial**
- 6 **Chiffres clés**
- 7 **Organigramme**

Une Direction transformée

Au cœur de la gestion de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

- 8 Une direction en mode projet
- 9 Des enjeux sociaux et environnementaux
- 10 Une mobilisation totale face à l'urgence
- 12 L'élaboration et la mise en œuvre du plan France Relance

L'action de la DGE

Pour une économie plus résiliente

- 14 La structuration des filières
- 16 Le renforcement de la souveraineté et de la sécurité économiques

Pour une économie ancrée dans les transitions écologique et numérique

- 18 Le soutien à la décarbonation de l'industrie et des usages numériques
- 20 L'IA, la blockchain et l'industrie du futur
- 21 La transformation numérique des TPE/PME avec France Num
- 22 La régulation des plateformes

Pour une économie plus compétitive

- 23 Un objectif de simplification
- 24 Le soutien à l'innovation
- 25 La structuration d'un écosystème d'entreprises innovantes
- 26 L'ancrage de l'économie française dans une économie mondialisée

Pour une économie au service des Français et des territoires

- 27 Le soutien à l'artisanat et au commerce de proximité
- 29 La stratégie en faveur des acteurs du tourisme
- 30 Un programme pour redynamiser les territoires
- 31 Un accès performant à internet sur tout le territoire

ÉDITO



AGIR AU CONTACT DES ENTREPRISES POUR ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

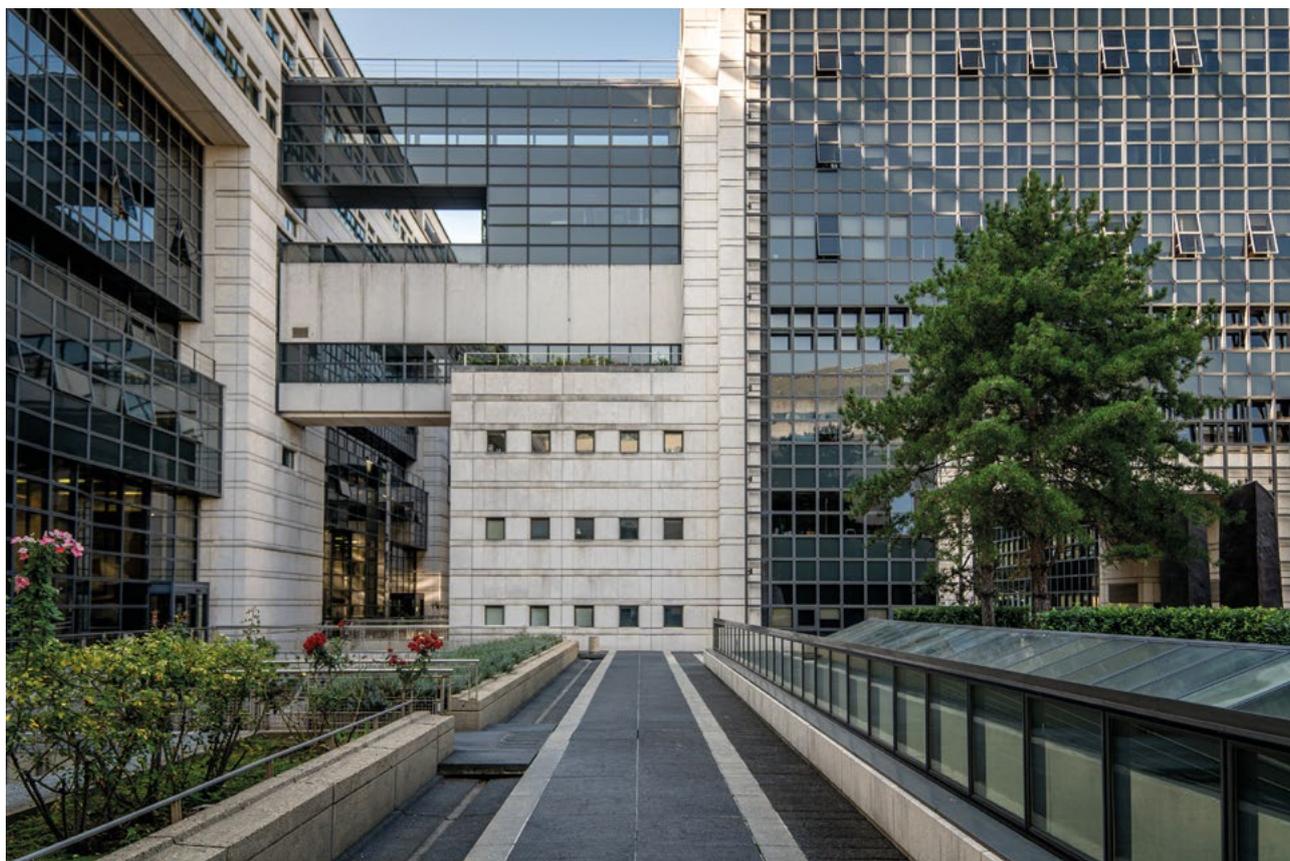
Remaniée en profondeur courant 2019, la Direction générale des Entreprises (DGE) a, depuis mars 2020, été fortement mise à contribution dans l'accompagnement des conséquences économiques de la crise sanitaire liée au Coronavirus. Cette crise sans précédent a démontré toute la pertinence de l'organisation en mode projet qui a permis de trouver la configuration adaptée à chaque situation. Forte de ses réalisations récentes, la DGE doit désormais redoubler d'efforts pour anticiper et accompagner des transformations économiques qui s'accélèrent.

Ce rapport est le premier depuis le lancement du chantier de transformation de la DGE. Il est volontairement resserré autour de quelques projets et réalisations phares des années 2019 et 2020. Cette présentation de nos principaux résultats permet d'abord de mesurer le chemin parcouru depuis le chantier de transformation : **elle témoigne de l'implication de tous les agents de la DGE, de leur champ d'action extrêmement varié et de leur capacité collective à faire évoluer les objectifs et les modalités de l'action publique.** Ils agissent dans un environnement économique soumis à de fortes fluctuations de conjoncture et en transformation profonde sous l'effet des transitions numérique et environnementale, en s'efforçant d'être toujours connectés à la réalité de terrain.

Au rang des réalisations marquantes pour 2019-2020, la DGE a proposé, avec les marchés clés pour préparer l'avenir technologique de la France, de concentrer les soutiens de l'Etat sur des marchés émergents à fort potentiel de croissance. Les premières réalisations sont déjà visibles avec le lancement de la construction d'une usine de batteries pour véhicules électriques et l'annonce de la stratégie pour un hydrogène décarboné.

En parallèle, la DGE développe un cadre pour un développement rapide des solutions numériques de pointe, garantissant la sécurité des usagers et des conditions efficaces de concurrence et de partage de la valeur. Dès novembre 2020, les opérateurs français ont ainsi pu lancer les premières offres 5G. La France s'est également dotée d'une doctrine cohérente de régulation des plateformes structurantes, dont les axes se retrouvent dans les propositions de la Commission européenne présentées en décembre 2020.

La DGE a poursuivi son action **pour la compétitivité des entreprises en l'ancrant résolument dans la transition environnementale** : construction de feuilles de route de décarbonation pour les filières industrielles les plus émettrices assorties de dispositifs de soutien financier, plan d'action pour la compétitivité de la logistique, préparation des textes d'application de la loi pour l'économie circulaire. De nombreuses mesures de simplification administrative ont été portées dans la loi d'accélération et de simplification de l'action publique adoptée fin octobre, dans les textes d'application de la loi PACTE et dans le cadre de la stratégie nationale pour l'artisanat et le commerce. Elles visent à libérer la croissance et l'emploi dans le respect des meilleurs standards environnementaux et sociaux.



La DGE a enfin rénové en profondeur la doctrine de protection des entreprises stratégiques et l'organisation interministérielle associée. Ce nouveau cadre permet d'anticiper les menaces sur ces entreprises et d'élaborer et mettre en œuvre de manière réactive des actions de protection.

La diversité des situations rencontrées met à l'épreuve notre capacité d'adaptation et requiert que nos modalités d'action soient ajustées à chaque situation.

La crise de la Covid-19 a ainsi agi en révélateur des forces de la direction. Elle a d'abord mis en valeur son atout principal : des agents engagés, experts et agissant au contact des entreprises, en administration centrale et dans le réseau déconcentré au sein des DIRECCTE, pour concevoir puis mettre en œuvre les politiques publiques au plus près de la réalité de terrain. Dans la crise, la DGE a aussi démontré sa capacité à se reconfigurer pour répondre à l'urgence, quitte à explorer des champs d'action nouveaux. La DGE a ainsi organisé une mobilisation sans précédent du tissu industriel pour renforcer les approvisionnements en matériels nécessaires à la lutte contre l'épidémie : masques, solutions hydroalcooliques, équipements de protection. Elle a aussi conçu puis mis en œuvre des dispositifs de soutien aux entreprises les plus touchées par la crise, en particulier le fonds de solidarité, qui mobilise 11 milliards d'euros d'aides sous forme de subventions aux entreprises.

La DGE se voit maintenant confier des responsabilités importantes dans la conception puis le déploiement du plan de relance de l'économie, qui mobilise un total de 100 milliards d'euros pour replacer la France sur une trajectoire de croissance pérenne, accélérer sa transformation conformément aux objectifs de long terme en matière d'environnement et de compétitivité et stimuler la localisation sur le territoire d'activités de production pour renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement.

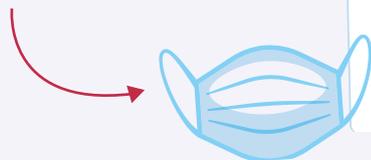
Sous tension du fait de l'urgence économique puis de l'enjeu d'exécution de ce plan de relance sans précédent, le défi pour la DGE sera dans les prochains mois de conserver en même temps sa capacité de projection sur le long terme, autour d'une feuille de route claire : **positionner l'économie française au centre de la réponse aux grands défis de société du XXI^e siècle.** La DGE poursuivra en parallèle sa transformation afin d'aller plus loin dans le verdissement de son fonctionnement, le renforcement de l'égalité femme-homme, l'attraction des meilleurs talents et l'adaptation des modes de travail aux contraintes sanitaires.

Thomas Courbe
Directeur général

CHIFFRES CLÉS

La crise sanitaire

Renforcement des capacités de production de **masques normés**



La relance de l'économie



11 Md€

d'aides accordées aux entreprises, indépendants, entrepreneurs (fonds de solidarité) pour prévenir la cessation d'activité lors du confinement.



500 Md€

c'est le montant consacré aux filières à travers les mesures d'urgences (fonds de solidarité, reports de charges, etc.) et les plans de soutien sectoriels (commerce, artisanat, restauration, indépendants, automobile, aéronautique, etc.).

550 M€ en soutien des investissements industriels dans le cadre d'un appel à projets national

6 500 dossiers déposés sur la plateforme dédiée fin novembre



394 projets financés représentant **372 M€** d'aides et **1,5 Md€** d'investissements industriels fin novembre

AIDE AUX ENTREPRISES PENDANT LA CRISE



Plus de **2 millions de contacts** pris par les Direccte et réseaux consulaires (tél./e-mail).

SOUTIEN RELANCE

Plus de **30 000 PME et ETI contactées** par les Direccte et les CCI pour les accompagner vers les dispositifs de soutien/relance.

L'engagement pour la compétitivité et pour l'innovation

18 contrats de filière signés entre 2018 et 2020.



160 réunions d'information sur le Brexit menées en 2019-2020 par les Direccte et les CCI, en partenariat avec les Douanes.



1,5 Md€ pour la stratégie nationale en intelligence artificielle (IA).



148 « Territoires d'industrie » labellisés.



1 500 projets de réindustrialisation accompagnés (programme copiloté avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires).

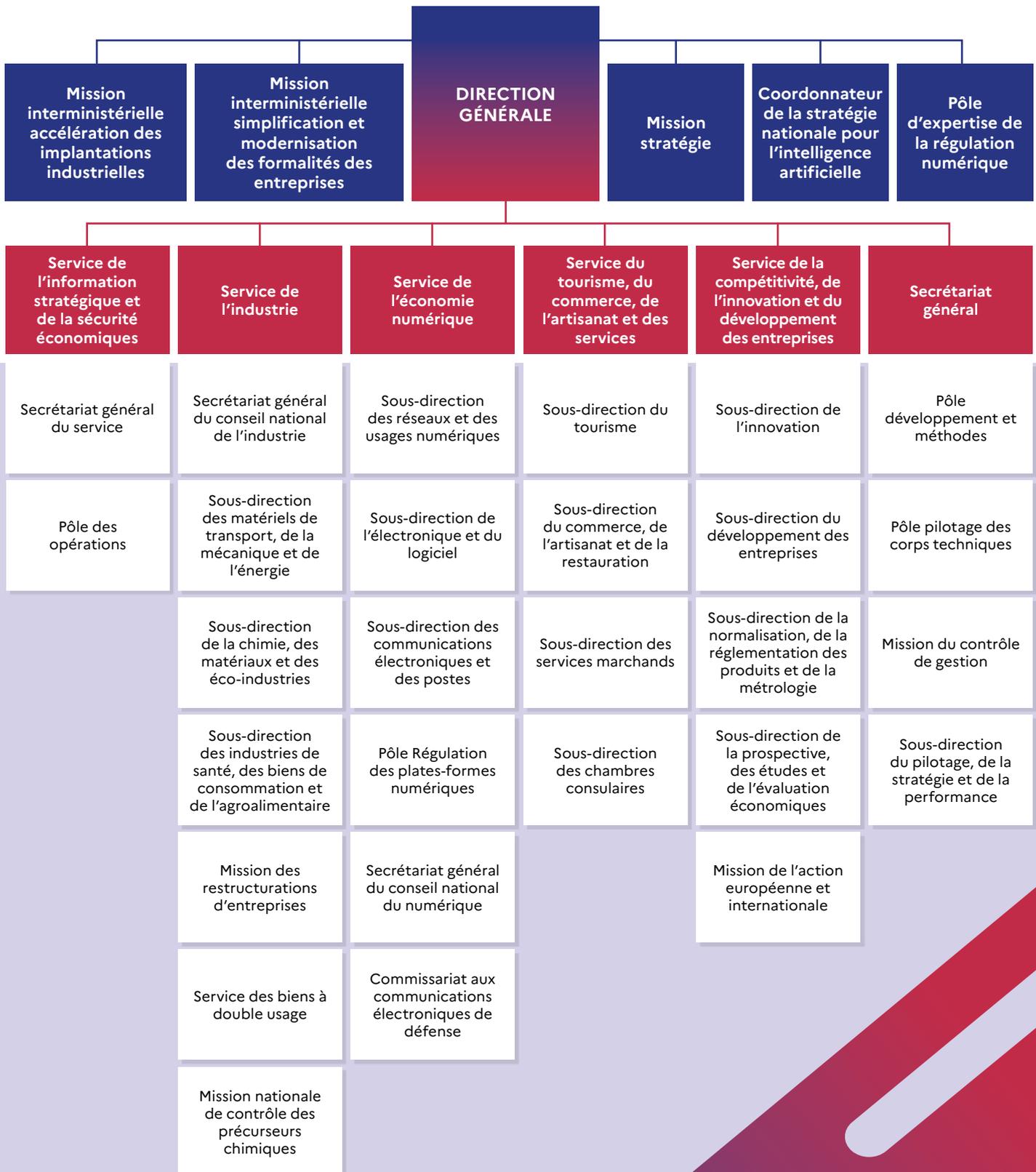
320 000 points d'information touristiques référencés sur la nouvelle plateforme datatourisme.fr.



4 grands défis d'innovation de rupture lancés aux entreprises et écosystèmes de recherche :

- Certification de l'IA,
- Amélioration des diagnostics médicaux par l'IA,
- Automatisation de la cybersécurité,
- Bioproduction pour la santé.

ORGANIGRAMME



Au cœur de la gestion de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

/// UNE DIRECTION EN MODE PROJET ///



Déployé en 2019, le mode projet est un des marqueurs de la transformation de la DGE. Largement mobilisé durant la crise de la Covid-19, il couvre désormais la majorité de l'activité de la direction, qui agit en pilote de la transformation de l'Etat.

L'introduction du mode projet à la DGE a été conçue comme un levier servant les exigences de stratégie, d'impact, de réactivité, moteurs de l'action de la direction.

Elle s'appuie sur un constat unanime : le caractère toujours plus horizontal de l'économie et la nature des défis auxquels ont à faire face les entreprises françaises (transformation numérique, écologique...) appellent des réponses par essence transverses.

Ces réponses s'incarnent dans les politiques publiques menées par la DGE. Elles prennent la forme de chantiers structurants (déploiement de la 5G, IA et santé, décarbonation de l'industrie, revitalisation des centres-villes...), réunissant des compétences variées au service d'une ambition commune, et guidés par le souci du résultat, au service des entreprises et des citoyens. **Pour en garantir la réussite, le mode projet se révèle une réponse plus efficace qu'une organisation hiérarchique classique.**

La majorité de l'activité de la DGE est désormais conduite en mode projet, complémentaire de missions plus structurelles : veille économique, tutelle d'opérateurs, suivi réglementaire, etc.

Durant la crise, le mode projet a été largement mobilisé. Des équipes projet au format task forces ont été rapidement mises en place sur les enjeux clés pour faire face à l'urgence sanitaire et économique : production de masques, production de gel hydroalcoolique, production d'équipements de santé, soutien aux entreprises en difficulté, etc.

Mise en place en 2019, la cellule d'appui aux projets accompagne depuis lors les agents dans l'appropriation de ces nouveaux modes de fonctionnement, et offre un appui opérationnel aux équipes projet, déployant une offre de service en trois pans :

- **Acculturation au mode projet, valorisation et partage des expériences** : conception et animation de modules de formation, rédaction d'un vade-mecum du mode projet, diffusion d'une lettre d'information partageant l'actualité des projets, création de la communauté du mode projet en ligne... ;
- **Pilotage et outillage du mode projet** : conception du portefeuille de projets de la direction, via un tableau de bord dynamique accessible à tous les agents ;
- **Renfort aux équipes projet de la direction** : appui des équipes au cadrage de leur projet, appui opérationnel aux task forces (masques, respirateurs, gel) mobilisées dans le cadre la crise, renfort apporté aux projets emblématiques portés par la DGE (relocalisation des industries de santé, déploiement du plan de relance, conception d'un cloud souverain européen...).

Cette innovation organisationnelle suit les orientations de la réforme de l'Etat réaffirmées avec constance par le Gouvernement. Pilote en la matière, la DGE partage son expérience avec les administrations qui engagent leur propre transformation.

DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

En 2019 et 2020, la DGE s'est mobilisée en faveur des enjeux sociaux et environnementaux à travers trois chantiers structurants pour son action : l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la responsabilité environnementale, et une politique RH innovante au service de l'attractivité.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Signataire du plan ministériel 2020-2022 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la DGE s'est engagée sur **un ensemble de 17 mesures complémentaires pour porter plus loin son ambition**, notamment sur l'animation des viviers de recrutement, la gestion des carrières et l'articulation vie professionnelle-vie personnelle.

Parmi les mesures emblématiques, figurent le remplacement systématique des agents partant en congé maternité ou parental et des objectifs de nominations équilibrées entre les hommes et les femmes, pour les principaux recruteurs de la direction, afin de garantir un accès paritaire aux postes de management. Un référent a par ailleurs été nommé pour promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle au sein de la direction.

La responsabilité environnementale

La direction a inscrit la transition écologique et énergétique parmi ses axes stratégiques pour l'élaboration des politiques publiques dont elle a la charge. Ainsi, dans le cadre du plan France Relance, la DGE a inscrit des actions ambitieuses en ce sens, pour la décarbonation de l'industrie, le développement d'une filière hydrogène décarboné, ou encore la transformation des secteurs automobile et aéronautique vers l'électrification et le recours aux carburants neutres en carbone.



Une politique RH innovante au service de l'attractivité de la direction

La transformation de la direction s'est accompagnée d'**une refonte de sa politique RH**, qui s'organise aujourd'hui autour de 4 axes :

- **L'attractivité**, grâce à une visibilité renforcée dans les médias, dans les établissements d'enseignement supérieur, et vis-à-vis des autres administrations, pour faire connaître davantage notre action ;
- **Les recrutements**, avec une politique plus offensive et la constitution de viviers (établissements d'enseignement supérieur, corps techniques et administratifs, secteur privé), et également grâce à une optimisation des délais de recrutements ;
- **La valorisation des parcours, des compétences et de la performance des agents** : rénovation du dispositif d'accueil pour les nouveaux arrivants, suivi des parcours personnalisés grâce à la création d'une cellule Talents et au recrutement d'une conseillère mobilité-carrières, revue des cadres pour donner davantage de visibilité aux agents, refonte du système de bonus pour récompenser la performance, développement d'un annuaire des compétences, création d'un mouvement de mobilité interne ;
- **La formation** : des formations au mode projet sont désormais proposées à tous les agents, et l'offre de formation a été refondue au regard des priorités stratégiques de la direction, avec plusieurs formations créées sur-mesure.

Cette stratégie conjugue le souci d'une gestion RH efficace avec des initiatives innovantes pour **développer une connaissance fine des agents et ainsi mieux accompagner leurs parcours**.

UNE MOBILISATION TOTALE FACE À L'URGENCE

Face à la crise sans précédent qui a frappé notre pays, la Direction générale des Entreprises a mobilisé toutes ses forces vives pour accompagner et soutenir les entreprises, aux côtés des autres directions d'administration centrale de l'État.

Tous les agents ont été mobilisés pour accompagner les entreprises durant la période de crise, tant à l'échelon central que déconcentré. Et l'action de la DGE s'est structurée autour de deux axes :

1 - Apporter une réponse immédiate et massive face à l'urgence économique

L'impact de la crise sur nos entreprises a été sans précédent. Le Gouvernement a mobilisé des mesures de soutien d'une ampleur inédite. **La DGE s'est vue confier la mise en place de certains outils et a entretenu un lien constant avec l'ensemble des acteurs économiques.** Ainsi, à la demande de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, la DGE a élaboré le fonds de solidarité destiné à soutenir les très petites entreprises qui ont vu leur chiffre d'affaires chuter massivement. Elle s'est mobilisée pour élaborer des dispositions visant à reporter le paiement des loyers et des factures pour les TPE. Et un outil de financement à destination des entreprises en difficulté a été mis en place.

Face à ce choc sans précédent, il était essentiel **d'informer au quotidien les entreprises de les aider à mobiliser les mesures d'accompagnement et leur apporter les réponses** les plus opérationnelles possibles. Un travail intense a été mené par les Direccte et les réseaux consulaires pour démultiplier la capacité d'accompagnement des entreprises. Les retours ont permis à la DGE de nourrir un diagnostic fin de l'évolution des difficultés des entreprises, permettant d'adapter en continu les mesures d'aides.

11 Md€ :

c'est le montant des aides accordées en 2020 aux entreprises, indépendants, entrepreneurs (fonds de solidarité).

2

Près de millions de contacts directs ont été conduits par les Direccte et les réseaux consulaires depuis le début de la crise.





2 - Mobiliser et accompagner notre industrie pour produire les équipements nécessaires à la continuité puis à la reprise de l'activité économique

Sous l'impulsion d'Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée à l'Industrie, la direction a également joué un rôle central pour mobiliser et accompagner l'industrie dans sa montée en puissance pour produire les matériels nécessaires à la gestion de la crise sanitaire, qu'il s'agisse des dispositifs médicaux destinés aux personnels soignants, ou des masques et équipements de protection individuels pour permettre aux entreprises de poursuivre leur activité dans des conditions sécurisées.

S'agissant des masques sanitaires, la DGE a travaillé à la structuration de la filière de production en France, visant à **renforcer l'autonomie du pays d'ici à la fin de l'année 2020**. Les capacités de production des quatre fabricants historiques implantés en France ont ainsi été renforcées et de nouvelles lignes de production développées grâce à de nouveaux entrants sur ce marché.

Production de masques « grand public »



La DGE a coordonné le travail mené avec les industriels pour produire des masques à usage non sanitaire : les masques « grand public » en tissu, à filtration garantie.

Concernant la production de gels hydroalcooliques et d'équipements de protection individuelle (gants, surblouses lavables, etc.) à destination des établissements médicaux, la DGE a travaillé avec les industriels pour augmenter les volumes produits et renforcer les chaînes d'approvisionnement.

Enfin, pour permettre aux entreprises de s'approvisionner en équipements de protection, la DGE a contribué à **la mise en place de nouveaux canaux de distribution et s'est appuyée sur les plateformes de e-commerce**. Elle a notamment mis en place avec La Poste et le soutien des réseaux consulaires et des chambres d'agriculture, une plateforme de vente en ligne de masques « grand public », ouverte aux PME, aux associations, et aux professions libérales et agricoles.

/// L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN FRANCE RELANCE



La Direction générale des Entreprises a eu un rôle prépondérant dans l'élaboration des plans de soutien sectoriels (aéronautique, automobile, entreprises technologiques, tourisme et commerce de proximité, artisanat et indépendants). Elle a contribué à la conception de mesures du plan France Relance, présenté le 3 septembre 2020 par le Premier ministre, dont elle assure directement la mise en œuvre.



Pour accompagner les secteurs de l'économie les plus fragilisés par la crise économique liée à l'épidémie de Covid-19, la DGE s'est d'abord fortement mobilisée dans l'élaboration des plans de soutien pour les secteurs de l'hôtellerie, du commerce et de la restauration (18 Md€), des entreprises technologiques (1,2 Md€), de l'automobile (8 Md€), de l'aéronautique (15 Md€) et du commerce de proximité, de l'artisanat et des indépendants (900 M€). Au total, les mesures d'urgence et ces plans de soutien ont mobilisé près de 500 Md€.

500 Md€ : c'est le montant consacré aux filières à travers les mesures d'urgences et les plans de soutien sectoriels.



France Relance, un plan exceptionnel de 100 Md€ sur 2021-2022

La direction a ensuite mis son énergie dans l'élaboration du plan France Relance dont la mise en œuvre opérationnelle sera un challenge important des années à venir.

Ce plan de relance exceptionnel répond à une priorité absolue : lutter contre le chômage et préserver l'emploi en France. Il s'articule autour de trois axes :



Le verdissement

(30 Md€)

pour accompagner la transition vers une économie plus verte et durable ;

Pour verdir l'économie

française, économiser nos ressources naturelles, réduire les émissions de CO₂ et protéger notre biodiversité, le plan de relance prévoit d'aider à la décarbonation de l'industrie, de déployer une stratégie pour le développement de l'hydrogène décarboné en France, d'accorder des bonus écologiques ou des primes à la conversion pour l'achat d'un véhicule propre, de soutenir la recherche et l'innovation pour le développement de technologies vertes...

L'investissement pour une économie plus indépendante et compétitive

(35 Md€)
pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités ;

Pour être plus compétitif

et localiser de nouvelles productions à valeur ajoutée créatrices d'emplois sur le territoire, les impôts de production connaîtront une baisse massive. Des projets de relocalisation dans des secteurs critiques seront soutenus. Ces choix doivent permettre à la France de consolider sa souveraineté économique et son autonomie technologique.

Le renforcement de la cohésion de la société

(35 Md€)

pour garantir la solidarité entre tous les Français. 40 % pourront être financés par le plan de relance européen.

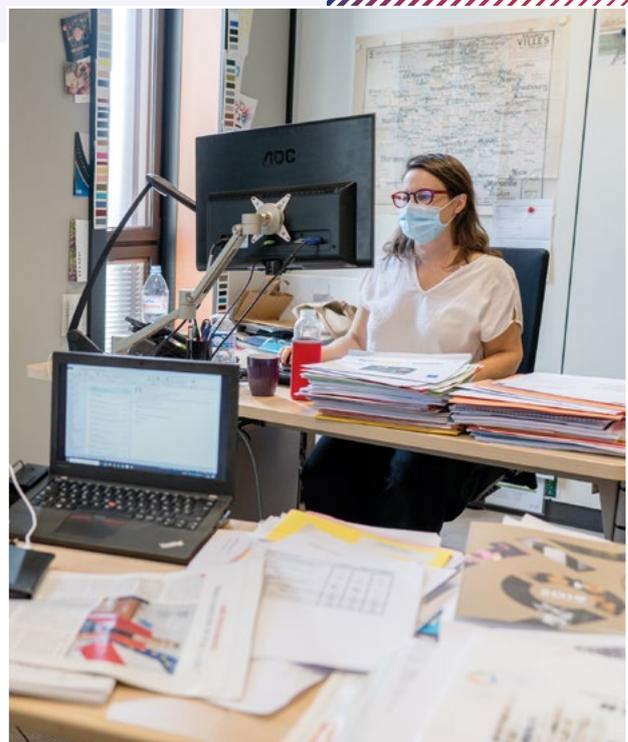
Pour une relance solidaire

qui permette de mieux soutenir et d'accompagner les jeunes générations et de protéger les plus modestes, le plan de relance prévoit un investissement massif dans les compétences, la cohésion territoriale et un soutien aux personnes les plus précaires.

L'un des enjeux du plan France Relance est de développer des dispositifs concrets dont les entreprises puissent se saisir rapidement. Dès la fin de l'été 2020, **de nombreux dispositifs ont été initiés par la DGE**, notamment sur le volet industriel du plan :

- les **appels à projets pour la modernisation des secteurs automobile** (200 M€ en 2020 et 600 M€ sur trois ans) **et aéronautique** (100 M€ en 2020 et 300 M€ sur trois ans).
- les **travaux conduits pour rendre notre économie plus résiliente** (250 M€ dès 2020 dont 150 M€ de projets territoriaux), avec un **appel à projets ciblant cinq secteurs critiques** : santé, agroalimentaire, électronique, secteurs fournissant des intrants essentiels de l'industrie, applications industrielles de la 5G.
- les **appels à projets** visant à **permettre à nos industries de financer leur décarbonation** (200 M€).

Enfin, la direction a conçu un **guide opérationnel** listant l'ensemble des dispositifs mobilisables par les entreprises industrielles et plus de 30 000 ETI et PME ont été contactées directement par les CCI et les Direccte pour leur présenter ces dispositifs.



Pour une économie
plus résiliente

LA STRUCTURATION DES FILIÈRES

La structuration du tissu industriel français en filières a démontré sa pertinence pendant la crise sanitaire et pour la mise en œuvre de la relance. La DGE œuvre à renforcer la dynamique industrielle et à l'étendre à d'autres secteurs d'activités.

Le Conseil national de l'industrie (CNI) est la principale instance de dialogue et de pilotage de la stratégie industrielle de la France. Présidée par le Premier ministre et le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et vice-présidée par Philippe Varin, à qui Alexandre Saubot a succédé fin 2020, cette instance interministérielle réunit les pouvoirs publics et les représentants des industriels afin d'**assurer collectivement la reconquête industrielle de la France**. Son secrétariat général est assuré par la Direction générale des Entreprises.

18 contrats de filière
signés entre 2018 et 2020.

L'industrie française y est structurée en 18 comités stratégiques de filière (CSF), chacun signataire avec le Gouvernement d'un contrat stratégique définissant des enjeux clés et des projets concrets.

Agroalimentaire	Mer
Aéronautique	Mines et métallurgie
Automobile	Mode et luxe
Bois	Nouveaux systèmes énergétiques
Chimie et matériaux	Nucléaire
Construction (IPC)	Infrastructures numériques
Déchets	Industries & technologies de santé
Eau	Sécurité
Électronique	
Ferroviaire	

2019 aura été une année productive dans l'aboutissement des contrats de filière avec 10 contrats signés (contre 7 en 2018), après un travail d'identification des projets structurants. Début 2020, c'est le CSF Sécurité qui a signé son contrat de filière, finalisant ainsi le processus de signature.

L'année 2020 a démontré la pertinence de cette structuration par filière. Et la mobilisation des industriels a été essentielle pour traiter les enjeux de la crise sanitaire, le redémarrage de l'activité économique et la préparation de la relance de l'industrie.

Le suivi de la crise sanitaire par le CNI a permis un accompagnement au plus près des entreprises, particulièrement des PME : les filières ont mis en place une démarche solidaire pour les accompagner et les approvisionner en équipements de protection. Elles se sont aussi mobilisées pour renforcer les capacités de production et participer à l'effort d'approvisionnement en équipements sanitaires et médicaux.

Le déploiement accéléré des plans de soutien sectoriels par le Gouvernement a été facilité par un travail étroit dans le cadre des CSF. Ainsi, pour les secteurs automobile et aéronautique, fortement impactés par la crise, la structuration des CSF a permis au Gouvernement de travailler directement avec les acteurs industriels.

Dans le contexte du plan France Relance, la DGE a ouvert un nouveau chantier avec les CSF, visant à identifier les moyens mobilisables par les filières pour contribuer à la relance de l'économie dans le cadre d'un modèle de croissance plus durable.

Structuration de la filière des industries culturelles et créatives (ICC)

Amorcée fin 2019, en étroite collaboration avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de la Culture, après une concertation qui a donné lieu à près de 300 contributions en ligne, une centaine d'entretiens bilatéraux et deux ateliers d'intelligence collective. Les travaux se poursuivront par **l'élaboration d'une stratégie d'accélération pour les ICC et l'installation d'un comité de filière.**

Contrat de filière du Cloud 2020-2022 avec le CSF « Industries de sécurité »

Établi dans un contexte de forte demande et d'interrogations sur la souveraineté des solutions numériques déployées dans nos entreprises, ce contrat prévoit un axe « Numérique de confiance » qui s'attache à **structurer des offres compétitives pour répondre aux besoins des entreprises et de l'État** en matière d'outils numériques dans le Cloud. Des travaux et des engagements réciproques sont prévus, sur la qualification des offres de confiance et la mise en place de dispositions renforçant la réversibilité, la portabilité et la transparence des offres. Par ailleurs, la DGE a porté conjointement avec l'Allemagne le projet GAIA-X, visant à mettre en place une marketplace européenne dans laquelle les offres proposées devront être interopérables et réversibles, afin de lutter contre les phénomènes de verrouillage par quelques rares acteurs systémiques.

Développement de la filière logistique

La DGE s'est mobilisée pour donner corps à la **filière logistique** (10 % du PIB français et 1,8 million d'emplois), accompagner son développement et permettre à la France de redevenir un site logistique attractif.

Membre du Comité exécutif de la filière, avec les services du ministère des Transports et l'association France Logistique, la DGE participe à la mise en œuvre d'un plan d'actions dont les mesures portent sur des aspects de compétitivité : facilitation de l'implantation de bâtiments logistiques sur des sites clés en main plus sobres en foncier, logistique urbaine durable, accompagnement de la filière transport & logistique pour en faire un véritable catalyseur de la transition environnementale et numérique, au service de l'indépendance stratégique de la France.



LE RENFORCEMENT DE LA SOUVERAINETÉ ET DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

Les fragilités révélées par la crise en matière d'approvisionnement et de production de biens critiques conduisent à accélérer la stratégie de renforcement de notre souveraineté sanitaire.

La DGE s'est fortement mobilisée pour contribuer à la gestion opérationnelle des difficultés mises en lumière par la situation sanitaire : capacités de production insuffisantes face au pic de demande, chaînes d'approvisionnement affectées générant des pénuries sur certains produits de santé, dépendances externes pour la production de médicaments, de principes actifs ou de leurs précurseurs.

Dès juin 2020, la DGE a mis en place des actions pour **tirer les enseignements de cette crise sur le long terme et engager la reconquête industrielle et la résilience de notre économie**. Un appel à manifestations d'intérêt doté de 120 M€ a été lancé pour identifier les projets d'investissement qui permettront d'augmenter rapidement la production des médicaments impliqués dans la prise en charge des patients Covid-19. Des travaux sont engagés pour que la France soit en mesure de produire, conditionner et distribuer du paracétamol d'ici 2023.

Cette crise a également renforcé la nécessité de porter une politique industrielle ambitieuse pour soutenir un secteur productif fort, indispensable à notre souveraineté économique.

Pour faire émerger une économie plus résiliente, la DGE met en œuvre deux leviers d'action : renforcer et consolider nos chaînes de valeur, et soutenir leur implantation sur le territoire. C'est ainsi qu'un des trois grands volets du **plan France Relance**, doté de 35 Md€, porte sur l'**indépendance, la souveraineté technologique et la compétitivité**. Un appel à projet de 100 M€ a été lancé pour soutenir l'investissement industriel dans des secteurs critiques : santé, agro-alimentaire, électronique, et secteurs fournissant des intrants essentiels de l'industrie (chimie, métaux et matières premières). L'État a également créé un Fonds de souveraineté technologique doté de 150 M€ (dont la dotation pourra être portée à 500 M€) pour soutenir les entreprises qui développent des technologies d'avenir souveraines.



100 Md€ :
c'est le montant
du plan de relance de
l'économie.



La révision des contrats stratégiques de filières permettra d'inclure et contractualiser les nouveaux projets identifiés. Ces travaux se construisent dans la continuité des objectifs de transition écologique pour une relance écologique et durable, notamment en poursuivant les projets de décarbonation. La DGE inscrit son action dans une démarche aussi partenariale que possible avec les industriels.

Ces objectifs communs doivent aussi être partagés au niveau européen, pour porter davantage de grands projets industriels européens.

En 2019, un grand projet européen avait été lancé pour localiser une filière de production de batteries pour véhicules électriques en France et en Europe. La France souhaite étendre ce type de projets communs, par exemple pour développer une stratégie européenne de maîtrise de la chaîne de valeur de l'hydrogène décarboné, levier majeur de la transformation de l'industrie et de la transition écologique. 3,2 Md€ y sont consacrés dans le plan France Relance.

Parallèlement à cette stratégie volontariste de soutien au maintien ou à la relocalisation des chaînes de valeur stratégiques, le dispositif de sécurité économique a été renforcé. L'objectif est d'éviter que des acteurs opportunistes ne profitent de cette crise pour mener des actions prédatrices sur notre patrimoine économique, industriel et scientifique.

La nouvelle gouvernance de la politique de sécurité économique, mise en place le 20 mars 2019 autour du directeur général des entreprises, en sa qualité de commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques, a démontré son efficacité, permettant de détecter rapidement les alertes et de déclencher immédiatement des actions de remédiation. La crise sanitaire a conduit les pouvoirs publics à renforcer leur boîte à outils, au-delà même des instruments de droit commun mis en place pour soutenir l'activité et la liquidité des entreprises.

C'est ainsi que le champ du contrôle des investissements étrangers en France, a été explicitement étendu aux biotechnologies. De même, le **seuil de contrôle a été temporairement abaissé** de 25 % à 10 % du capital ou des droits de vote des entreprises cotées. Sur le plan des moyens financiers, le **réabondement du CAS PFE** à hauteur de 20 Md€ permet à l'État de disposer de nouveaux moyens de renforcement des fonds propres des entreprises stratégiques.

Enfin, renforcée par la crise, la polarisation des rapports de forces entre grande puissances - et avec elle l'utilisation du droit comme vecteur extraterritorial d'influence économique - a conduit la DGE à accélérer les travaux visant à une meilleure **protection des données sensibles**, notamment des entreprises. La loi du 26 juillet 1968 dite « de blocage » est de plus en plus invoquée par des entreprises et des cabinets d'avocats faisant face à des sollicitations judiciaires ou administratives étrangères. 12 dossiers ont ainsi été reçus et traités par le SISSE depuis le 1^{er} janvier 2020, contre 8 en 2018 et 2019.



**Pour une économie
ancrée dans les transitions
écologique et numérique**

LE SOUTIEN À LA DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE ET DES USAGES NUMÉRIQUES

La DGE s'est engagée en 2019 dans une démarche active de soutien à la décarbonation des filières industrielles et des usages du numérique dont plusieurs mesures ont été incorporées dans le plan France Relance.

Depuis 2019, la DGE pilote avec la DGEC⁽¹⁾ et l'Agence de la transition écologique (ADEME) un groupe de travail du Conseil national de l'industrie pour la décarbonation de l'industrie, mobilisant 8 comités stratégiques de filière à procédés ou produits fortement émetteurs de gaz à effet de serre.

Des trajectoires de décarbonation ont été identifiées, et des mesures concrètes intégrées au plan France Relance :

- **soutien à l'investissement** pour l'efficacité énergétique et la transformation des procédés dans l'industrie ;
- **soutien au fonctionnement à la chaleur bas carbone** dans l'industrie.

Ces travaux seront approfondis en 2021 : pour intégrer des engagements dans les contrats de filière, pour concevoir des outils de soutien public complémentaires et pour faire émerger encore davantage de projets structurants de décarbonation.

La DGE a aussi soutenu l'amélioration de **l'efficacité énergétique des bâtiments**, levier incontournable pour répondre aux enjeux climatiques et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Une action qui a des enjeux sociaux (lutte contre la précarité énergétique) ainsi qu'économiques et industriels (relance de l'activité par la création d'emplois non-délocalisables). La DGE agit aussi dans la **lutte contre les passoires thermiques** en œuvrant au déploiement d'une offre de rénovation énergétique en lien avec le CSF Industries pour la Construction (IPC).

(1) Direction Générale de l'Énergie et du Climat

Un grand chantier pour la prise en compte des enjeux environnementaux du numérique

En lien avec les travaux du Conseil national du Numérique, la DGE a organisé en 2020 des rencontres et auditions avec les acteurs du numérique, de l'économie circulaire et des spécialistes de la sobriété.

Les principales composantes de l'impact environnemental du numérique ont été caractérisées : elles sont énergétiques, liées aux émissions de gaz à effet de serre, à la consommation d'eau bleue ou de ressources rares non renouvelables. Il en a été tiré **un plan d'actions interministériel co-piloté par la DGE et décliné en 4 axes stratégiques :**

- évaluer la performance environnementale du numérique ;
- mettre l'innovation numérique au service de la transition écologique ;
- améliorer la durabilité et la sobriété des produits numériques ;
- sensibiliser aux pratiques numériques durables.

Focus : les volets verts dans les plans automobile et aéronautique

Les plans de soutien automobile et aéronautique ont un objectif commun : s'inscrire dans la transition écologique, en réduisant les impacts environnementaux de ces deux secteurs. Ceci passe par une double action : d'une part, l'accélération de la R&D en faveur de nouvelles technologies bas carbone ou décarbonées ; d'autre part, la réduction de l'impact environnemental des sites de production en accompagnant la modernisation des entreprises.

Le comité d'orientation pour la recherche automobile et mobilité (CORAM) a validé le 2 juillet 2020 la feuille de route technologique de la filière automobile, définissant les axes stratégiques d'investissement suivants :

- **développement des composants stratégiques pour la fabrication des véhicules électriques et hybrides rechargeables** (cellules, modules et packs des batteries, moteurs et transmissions électriques, électronique de puissance associée),
- **développement à moyen terme de systèmes à hydrogène** pour la mobilité et développement du véhicule autonome et connecté.

150 M€ ont été mobilisés dès 2020 dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) pour contribuer à l'effort de relance de la filière. Le comité d'orientation a sélectionné **27 projets qui pourront être financés par l'État**, en contrepartie d'engagements et d'investissements de la part des industriels. Les projets les plus avancés ont démarré début septembre, après instruction approfondie par l'ADEME et Bpifrance.

Le comité d'orientation pour la recherche aéronautique civile (CORAC), doté d'1,5 Md€ sur trois ans, et co-piloté par la DGAC et le Gifas, permettra de soutenir les briques technologiques de la prochaine génération d'aéronefs, qui sera décarbonée.

D'autre part, **deux fonds de soutien aux investissements** et d'accompagnement visant à accélérer la diversification, la modernisation et la transformation écologique des deux filières ont été lancés. Le fonds automobile est doté de 200 M€ en 2020 (600 M€ sur trois ans) et le fonds aéronautique de 100 M€ en 2020 (300 M€ sur trois ans). Au 10 décembre, 287 projets lauréats de ces fonds ont été annoncés. Ils représentent un investissement productif de plus de 605 M€ à l'échelle nationale pour un montant total d'aide de plus de 257 M€.

Enfin, le **plan de soutien automobile** a encouragé depuis le 1^{er} juin l'achat de véhicules propres par le renforcement des bonus écologiques pour les véhicules électriques et la mise en place d'un bonus écologique pour les véhicules hybrides rechargeables.

/// L'IA, LA BLOCKCHAIN ET L'INDUSTRIE DU FUTUR ///

////

L'intelligence artificielle (IA)

La DGE est un acteur majeur de la stratégie nationale en IA, qui s'accompagne d'un investissement inédit de l'Etat, à hauteur de 1,5 Md€. L'année 2020 a été consacrée au déploiement de la feuille de route économique, pilotée par la DGE, qui repose sur les axes suivants :

- **14 challenges IA (40 d'ici 2022)** mettant en relation des organisations exprimant un besoin avec des startups de l'IA, sont soutenus à hauteur de 2 M€ chacun.
- Le développement, pour plus de 16 M€ d'aide, de trois **projets de mutualisation de données en IA** dans les secteurs de l'économie conversationnelle, de l'agriculture, de la logistique, et d'une plateforme souveraine d'« IA as a service ».
- **Les grands défis** sur la certification des systèmes critiques à base d'IA, les diagnostics médicaux et la cybersécurité.
- **Un appel à projets coordonné franco-allemand** (à venir) sur la prédiction et la résolution des crises sanitaires, environnementales et économiques.

Doté de près de 50 M€ sur 3 ans dans le cadre du plan de relance, le dispositif IA Booster permettra aux PME et ETI de tous les secteurs d'activité d'innover et de monter en gamme grâce à des solutions d'IA souveraines. La DGE prépare par ailleurs une stratégie d'accélération en IA.

La Blockchain

La DGE a poursuivi en 2020 la mise en œuvre de la stratégie blockchain (chaîne de blocs) et des avancées notables ont été réalisées dans le financement de l'innovation et la levée des verrous technologiques.

Bpifrance a soutenu financièrement plus d'une trentaine de startups blockchain. **Pendant la crise, 20 entreprises blockchain identifiées comme stratégiques ont été soutenues via des aides adaptées pour 5 M€.**

La mission portée par l'Inria, l'IMT et le CEA-LIST a présenté ses conclusions à l'occasion d'un événement dédié en février 2020. Leurs recommandations sont en cours de mise en œuvre par la DGE. Une programmation d'événements de matchmaking entre startups et recherche publique permettra de favoriser les projets partenariaux.

L'industrie du futur

La DGE a mis en place des mesures de soutien à la montée en gamme des PME et ETI industrielles par la diffusion du numérique et l'adoption des nouvelles technologies (impression 3D, robotique, réalité virtuelle, capteurs, etc.) :

- **aide au conseil « 10 000 accompagnements vers l'industrie du futur »**, co-financé par l'État (80 M€) et les Régions. Plusieurs centaines d'entreprises en ont déjà bénéficié. Le recrutement des entreprises, ralenti par la crise, se poursuit jusqu'à fin 2022.
- **aide à l'investissement** : au départ sous forme fiscale et réservée aux PME, l'aide a été élargie aux ETI et transformée en subvention dans le cadre du plan de relance pour avoir un impact plus fort sur la dynamique d'investissement (280 M€ de soutien en 2020-2022).
- **aide à l'appropriation des technologies** : mise en place de plateformes d'accélération vers l'industrie du futur pour réaliser des tests et essais de machines et logiciels. Un appel à projets, doté de 50 M€, a été lancé en novembre 2019. Plusieurs projets sont en cours d'instruction.



1,5 Md€ pour la stratégie nationale en IA.

////////

LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES TPE/PME AVEC FRANCE NUM



Photo réalisée avant la crise sanitaire de la Covid-19.

Une première phase tournée vers la structuration de l'écosystème et la génération de contenus

Dans sa première phase (2018-2019), France Num a identifié plus de 2500 « activateurs » répartis sur tout le territoire national qui constituent une véritable **communauté des acteurs de l'accompagnement à la transformation numérique des entreprises**. L'initiative a permis la production de contenus pratiques à l'attention des TPE/PME (plus de 500 articles dont 30 témoignages vidéo de chef d'entreprises ayant passé le cap de la transformation numérique). Un apport en contenus qui a eu un impact positif :

- **Renforcement de l'audience du site francenum.gouv.fr** (moyenne de 4 600 utilisateurs actifs par semaine sur l'année 2020) et des réseaux sociaux (+ 13 500 abonnés twitter) ;
- **Appropriation de la marque France Num** par les collectivités territoriales et les partenaires, pour la valorisation de leurs événements et la communication auprès des entreprises.

La crise a mis en avant l'importance du numérique pour les entreprises : vers une seconde phase de France Num avec une ambition renforcée dans le cadre du plan France Relance

La seconde phase de France Num vise à **renforcer l'ambition sur les étapes clé de la numérisation des entreprises** :

- **La sensibilisation des entreprises** : de nombreuses entreprises sont encore réticentes à la numérisation, en raison de leurs difficultés à identifier les bénéfices de ce processus de transformation. Les actions de communication autour de France Num sont renforcées dès 2020 pour mettre en évidence ces bénéfices et la facilité de se lancer dans la démarche. Le site francenum.gouv.fr sera également repensé et la navigation simplifiée pour mieux répondre aux besoins des entreprises.
- **L'accompagnement à la numérisation** : il s'agit de piloter et de mesurer la transformation numérique des TPE/PME par des actions directes sur des besoins concrets. Sont mis en place fin 2020 un dispositif d'accompagnement collectif des entreprises au numérique via des diagnostics et des formations-actions, ainsi que des facilités de financement avec la garantie de prêt de France Num. Pour mesurer l'impact de ces mesures, un baromètre de la transformation numérique des TPE/PME sera également installé.

LA RÉGULATION DES PLATEFORMES



La transformation numérique des marchés et des chaînes de valeur s'accompagne de **l'apparition de nouveaux intermédiaires dans de nombreux secteurs** (mobilité, e-commerce, publicité, services à la personne, professions juridiques, tourisme...), qui bousculent les équilibres concurrentiels et juridiques et transforment les conditions de travail. Le régulateur est appelé à modifier les textes pour favoriser la croissance et la transformation numérique de ces marchés.

La DGE a adapté son organisation à ces nouveaux enjeux. Depuis septembre 2019, une **équipe projet « plateformes numériques de services marchands »** est opérationnelle, avec des compétences juridiques, économiques et techniques. Parmi leurs réalisations :

- Le pilotage d'une **étude portant sur le potentiel d'emplois liés aux plateformes numériques** (décembre 2019) qui a permis d'identifier des potentiels de croissance et d'emplois dans différents secteurs.
- Le suivi des **textes d'application de la loi d'orientation des mobilités**, notamment ceux relatifs à la responsabilité sociale des plateformes à l'égard des travailleurs indépendants, et de la participation aux travaux de la mission sur les travailleurs des plateformes.

- Un travail sur **l'impact de la transformation numérique du commerce sur l'emploi** (e-commerce), la transparence et la régulation sur le marché de la publicité digitale, etc.

En parallèle, le pôle Régulation des plateformes numériques s'est vu confier des missions structurelles et transversales. Il participe en outre au pilotage d'une **taskforce interministérielle**, mise en place en mars 2020, qui a pour mandat de détailler la position française en matière de régulation des plateformes numériques à travers trois périmètres : la **régulation économique ex ante des plateformes**, la **régulation de la fonction de modération des contenus** et la **protection des consommateurs sur les marketplaces**. Ses travaux ont notamment permis d'établir les réponses des autorités françaises aux études d'impact préliminaires et à la consultation publique de la Commission européenne sur le « Digital Services Act » (DSA), dont l'enjeu est d'imposer une régulation adaptée à une catégorie d'acteurs du numérique. Enfin, le pôle a fortement contribué à la création du **Pôle d'Expertise de la Régulation Numérique (PEReN)**, le 31 août 2020, chargé d'apporter expertise et assistance technique aux services de l'État et aux autorités administratives intervenant dans la régulation des plateformes numériques.



Pour une économie
plus compétitive

UN OBJECTIF DE SIMPLIFICATION

La simplification et l'amélioration de la qualité du service constituent l'un des cinq chantiers transverses d'Action Publique 2022. La DGE participe pleinement à cet objectif au travers du plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) et de chantiers complémentaires.

Le PACTE est articulé autour de mesures qui ont notamment pour objectif de simplifier l'environnement juridique et administratif des entreprises. La loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite loi PACTE), sur laquelle la DGE a été pleinement mobilisée, a permis de **lever les freins au développement des entreprises tout au long de leur parcours**, de la création à la cession ou transmission :

- **création d'un guichet unique** électronique et d'un registre général dématérialisé des entreprises ;
- **suppression de l'obligation de suivre un stage** de préparation à l'installation ;
- **simplification du régime** de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) ;
- **allègement et simplification des seuils d'effectifs** à partir desquels se déclenchent les diverses obligations incombant aux entreprises.

La DGE mène par ailleurs un effort continu de réduction des charges administratives et de sécurisation de l'environnement des entreprises, qui s'est traduit au travers de plusieurs chantiers :

- **Industrie** - La mission confiée au député Guillaume Kasbarian a formulé plusieurs propositions d'amélioration des procédures administratives, reprises dans le projet de loi « accélération et simplification de l'action publique » (ASAP).
- **Artisanat et commerce** - La stratégie nationale dévoilée en octobre 2019, comprend un objectif de simplification des démarches administratives. Les travaux, menés dans le cadre d'un dialogue constant avec les organisations professionnelles, ont permis de simplifier plusieurs documents administratifs.
- **Tourisme** - Le code du tourisme est en cours de réforme pour répondre aux évolutions du secteur et simplifier le droit en vigueur. La procédure de classement des établissements touristiques a ainsi été allégée.

Enfin, le Premier ministre a souhaité que le volet financier du plan France Relance soit complété par un puissant volet de simplifications. Des réflexions sont en cours auxquelles participe activement la DGE, notamment en matière de simplification de l'environnement des travailleurs indépendants et qui nourriront de futurs projets de loi.

LE SOUTIEN À L'INNOVATION



« Investir dans l'innovation aujourd'hui, c'est construire la croissance de demain. » Une maxime qui fait écho à la politique d'innovation mise en place par le Gouvernement et qui a conduit à la création du Conseil de l'innovation en juillet 2018.

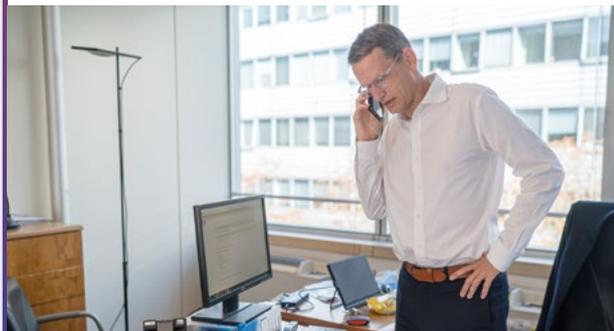
Les années 2019 et 2020 ont été marquées par :

- Le plan **Deep tech**, financé par le Fonds pour l'innovation et l'industrie et le Programme d'investissements d'avenir (PIA) ;
- **De nouveaux programmes dirigés d'innovation technologique :**
 - **4 grands défis d'innovation de rupture :** certification de l'intelligence artificielle (IA), amélioration des diagnostics médicaux par l'IA, automatisation de la cybersécurité et bioproduction pour la santé (voir encadré ci-dessous) ;
 - **Des stratégies d'accélération** dédiées au développement de chaînes de valeur à fort contenu technologique et à fort impact sociétal (en enseignement du rapport « Faire de la France une économie de rupture technologique » remis par un collège d'experts présidé par Benoit Potier - PDG d'Air Liquide) ;
 - **Des plans de soutien aux filières industrielles stratégiques :** Plan Nano 2022 et Plan batteries annoncé par le président de la République le 13 février 2019.

ZOOM SUR... les Grands Défis

Dotés chacun de 30 M€ sur 3 à 5 ans, les Grands Défis sont supervisés par des directeurs de programme chargés de définir les axes de recherche & les modes de financement, d'animer les équipes, de lever les barrières réglementaires ou administratives et de challenger et évaluer les différents projets qui répondent à ces défis.

Les feuilles de route des 4 défis ont été validées et les premiers appels à projets ont été lancés.



ZOOM SUR... les marchés clés

La démarche « marchés clés » vise à identifier les filières émergentes à fort contenu technologique, sur lesquelles des stratégies d'accélération permettraient de positionner la France parmi les nations les plus compétitives. Chacune de ces stratégies consiste en un plan d'actions destiné à lever les barrières au développement (innovation, industrialisation, compétences, réglementation, soutien à l'export, attractivité, normalisation...). Des actions qui ont vocation à être financées par le PIA.

La phase de construction de ces stratégies d'accélération s'est poursuivie en 2020, notamment sur les domaines de la santé, de la production alimentaire, des technologies numériques et de la transition écologique, en cohérence avec les objectifs de verdissement de l'économie, de renforcement de la résilience et de la compétitivité économique du plan France Relance.

LA STRUCTURATION D'UN ÉCOSYSTÈME D'ENTREPRISES INNOVANTES

L'action de la DGE en faveur de la structuration d'un écosystème d'entreprises innovantes comprend des actions ciblées de financement, comme les aides individuelles ou collaboratives à l'innovation* et le soutien en fonds propres, le plan Deep tech, la mise en place d'une fiscalité incitative, un cadre de propriété intellectuelle adapté ou le soutien aux écosystèmes via l'initiative French Tech.

Déployé en 2019 par les ministères chargés de l'économie et de la recherche en lien avec le secrétariat général pour l'investissement et Bpifrance, **le plan Deep tech vise à doubler la création annuelle de start-ups à forte intensité technologique et à accompagner le développement des jeunes pousses.** Il comprend des volets de financement, d'investissement et d'accompagnement à la création d'entreprise au travers de structures d'incubation et d'accélération pilotées et mises en œuvre par la DGE et ses partenaires.

Un ensemble de dispositifs d'incitation fiscale permet également à la DGE de soutenir la structuration de l'écosystème d'innovation. 4 200 entreprises ont ainsi bénéficié en 2019 du régime de la **jeune entreprise innovante** qui catalyse le recrutement de personnels de recherche de haut niveau grâce à des exonérations de cotisations ciblées (à hauteur de 205 M€).

Devenue une marque forte et fédératrice, la **French Tech** a permis de structurer une politique publique ambitieuse ciblée sur les start-ups. Depuis 2019, les actions portées avec les acteurs publics de l'écosystème ont permis de développer le soutien aux scale-ups - à travers le programme French Tech 120 - et de structurer le soutien des administrations et services publics aux start-ups (réseau de correspondants, lieux d'échanges French Tech Central à Station F).

Parallèlement, la French Tech continue de déployer des initiatives visant à encourager le recrutement de talents divers, français comme étrangers (French Tech Visa). Et le programme French Tech Tremplin promeut la diversité et l'égalité des chances en sélectionnant et accompagnant financièrement des entrepreneurs issus de tous milieux sociaux.

Enfin, l'État soutient les initiatives privées qui répondent à sa stratégie sur les start-ups, assurant à son action un effet de levier significatif. Il finance ainsi des initiatives locales répondant à un cahier des charges via le Community fund, doté de **3 M€ en 2020 contre 2 M€ en 2019.**

* Concours d'innovation, projets structurants pour la compétitivité...



L'ANCRAGE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE DANS UNE ÉCONOMIE MONDIALISÉE



160

réunions d'information sur le
Brexit menées en 2019-2020 par les
Direccte et les CCI, en partenariat
avec les Douanes.

L'action de la DGE se déploie aussi au sein des institutions européennes, échelon indispensable pour mettre en œuvre une politique industrielle efficace face à nos grands concurrents internationaux. La direction œuvre pour **créer un cadre européen favorable au développement de l'industrie française**, en promouvant avec ses partenaires des autres États membres (notamment l'Allemagne) des propositions pour un cadre européen de la concurrence et du contrôle des aides d'État prenant mieux en compte la réalité de la concurrence internationale et les comportements prédateurs de certaines entreprises de pays tiers. Elle agit pour un marché unique européen dans lequel les entreprises peuvent prospérer sans craindre les comportements déloyaux et les barrières réglementaires injustifiées. Elle s'engage encore pour une politique européenne commune et des financements européens en matière d'innovation de rupture, de développement des technologies numériques clés ou de décarbonation de l'industrie.

Ses interventions ont été indispensables durant la crise sanitaire pour assurer la continuité des échanges intra-européens.

Elles se sont poursuivies avec la préparation des aspects industriels du plan de relance européen adopté en juillet 2020 et avec la conception, en lien avec nos partenaires européens, de projets industriels communs indispensables à l'autonomie stratégique européenne, à l'image du projet important d'intérêt européen commun (PIIEC) adopté en 2019 qui permettra le développement d'une industrie européenne de production de batteries pour les véhicules électriques.

En prévision de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, la DGE a poursuivi et renforcé la mise en œuvre d'un vaste plan d'accompagnement des entreprises destiné à atténuer ce choc pour les entreprises françaises. Elle a notamment mis en ligne en septembre 2019 un outil d'auto-diagnostic pour les entreprises françaises qui travaillent avec le Royaume-Uni (www.votre-diagnosticbrexit.fr) et mobilisé les acteurs territoriaux (Direccte, CCI, CMA...) et les opérateurs publics (Bpifrance, Business France) pour préparer les entreprises, notamment les PME, dans les territoires les plus exposés. En 2019 et 2020, près de 160 réunions ont ainsi été menées sur tout le territoire par les Direccte et les CCI, en partenariat avec les Douanes.

Pour une économie au
service des Français
et des territoires

LE SOUTIEN À L'ARTISANAT ET AU COMMERCE DE PROXIMITÉ

Lancée le 11 octobre 2019, la stratégie nationale en faveur de l'artisanat et du commerce de proximité pose le cadre d'un accompagnement novateur de l'État pour aider les professionnels de ces secteurs à s'adapter aux enjeux du moment, notamment en termes de transitions numérique et écologique. L'objectif est aussi d'accélérer leur développement, de faciliter leurs démarches et de faire de l'administration un partenaire à leur service.

La stratégie, élaborée et mise en œuvre dans le cadre d'un dialogue constant avec les organisations professionnelles qui jouent un rôle de premier plan dans l'accompagnement des entreprises - CMA France et CCI France - comprend cinq objectifs :

- améliorer le financement des TPE et aider l'entrepreneur à choisir le statut le plus adapté ;
- faciliter la transition numérique ;
- simplifier les procédures ;
- accompagner la transition énergétique et écologique ;
- promouvoir le commerce de proximité et l'artisanat dans les territoires.

Si la crise sanitaire a nécessité des mesures d'urgence pour aider les entreprises fortement affectées dans leur activité, les travaux de fond de la stratégie ont d'ores et déjà débouché sur de premiers résultats.

Sur le volet financement et statuts, l'extension de l'exonération de cotisations sociales au conjoint collaborateur lorsque le chef d'entreprise bénéficie de cette exonération lors de la création-reprise d'activité a été adoptée dans la loi de finances 2020.

La suppression sur trois ans de la majoration de la base taxable de 25% pour les indépendants non adhérents d'un organisme de gestion agréé a été décidée dans le cadre de la préparation de la loi de finances pour 2021. Une expérimentation a permis de tester auprès des entrepreneurs la connaissance et l'intérêt pour le régime de l'EIRL et la possibilité donnée dans ce cadre d'opter pour l'imposition des bénéficiaires à l'impôt sur les sociétés. Son bilan a alimenté les travaux sur la simplification des statuts juridique, fiscal et social des entreprises. Les échanges avec Bpifrance, accélérés durant la crise, ont permis de compléter les dispositifs de prêts pour les TPE. En plus du « Prêt croissance », elles bénéficient désormais du « Prêt atout » et du « Prêt rebond ».

900 M€ en faveur
des commerces de proximité, de
l'artisanat et des indépendants.

En matière de transition numérique, un accompagnement en plusieurs étapes est en cours de déploiement par France Num pour **accélérer massivement l'intégration du numérique dans l'entreprise**. Un dispositif similaire permettra d'accélérer la transition écologique des artisans et commerçants, grâce une action renforcée des réseaux consulaires en lien avec l'Agence de la transition écologique (ADEME).

Grâce à une démarche collaborative inter-administrations pilotée par la DGE en lien avec la Direction interministérielle de la transformation publique et la Direction interministérielle du numérique, des avancées concrètes ont été obtenues pour simplifier la vie des entreprises :

- L'administration fiscale et l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale proposent de **nouvelles offres de services de proximité ou numériques** en matière d'accueil, d'accompagnement ou de diffusion d'informations.
- **Plusieurs chantiers prévus par la loi PACTE sont en cours** : guichet unique électronique pour les formalités d'entreprise, registre général dématérialisé des entreprises, suppression de l'exigence de présentation d'un extrait K bis à l'appui des démarches administratives.
- **D'autres chantiers importants sont lancés** : portail commun de recouvrement (DGFIP, DGDDI et Urssaf) et principe du « Dites-le nous une fois ».
- **Un travail étroit avec la Médiation des entreprises** a abouti sur l'expérimentation du dispositif de médiation entre entreprises et administrations en Martinique et à La Réunion.

La crise sanitaire a renforcé l'acuité de ces enjeux de simplification et de numérisation des formalités administratives, ainsi que de lisibilité de l'information donnée aux entreprises via les sites internet publics. Elle a aussi montré la nécessité d'un effort plus important pour simplifier l'environnement réglementaire des entreprises. Ces enjeux prioritaires s'inscrivent à part entière dans le plan France Relance.

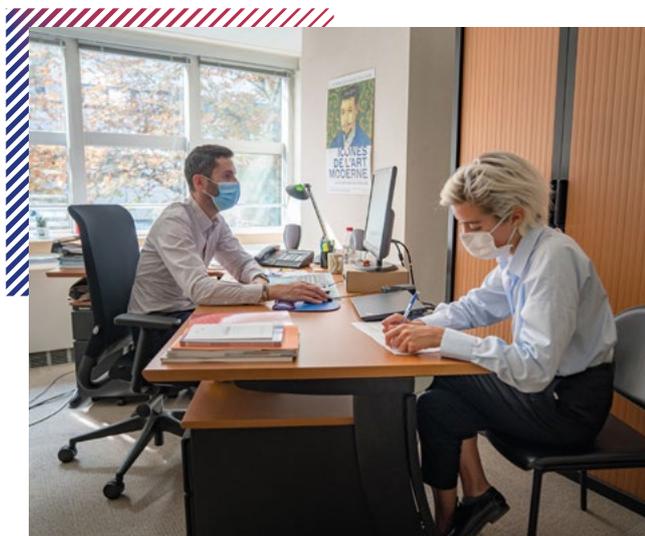
Enfin, la promotion du commerce de proximité et de l'artisanat dans les territoires, des métiers et des hommes et femmes qui y travaillent, se poursuit grâce notamment à des actions concrètes de terrain et des campagnes de communication menées par les chambres consulaires.

L'artisanat et le commerce de proximité, avec plus de 2 millions d'entreprises, représentent une part importante de l'économie française. Au-delà des chiffres, ils sont porteurs de valeurs : celles de l'engagement, du travail bien fait et de la transmission de savoir-faire. Ces entreprises de proximité, composées de femmes et d'hommes qui jouent un rôle primordial en matière de lien social, de formation des jeunes et d'apprentissage, sont indispensables à la vitalité des territoires.



LA STRATÉGIE EN FAVEUR DES ACTEURS DU TOURISME

Le tourisme constitue une activité majeure de l'économie française, largement affectée en 2020 par la crise sanitaire. La consommation touristique intérieure dépasse structurellement 7 % du PIB et le secteur représente plus de 2 millions d'emplois directs et indirects. La France reste la 1^{ère} destination mondiale en termes d'arrivées de touristes internationaux.



En 2019, la DGE a poursuivi sa mission de structuration de l'offre :

- **le tourisme de savoir-faire.** Afin de doubler d'ici à 5 ans le nombre d'entreprises ouvertes au public et de positionner la France comme le leader européen du tourisme de savoir-faire, la DGE a lancé un appel à projets doté de 150 K€. Le lauréat, l'association Entreprise & Découverte, doit à présent mobiliser les partenaires de l'écosystème (industriels, fédérations professionnelles, opérateurs du tourisme, collectifs) dans une action de structuration.
- **le « slow tourisme ».** Un outil destiné à accompagner les prestataires touristiques dans la réflexion et la qualification de leurs offres de slow tourisme a été élaboré et publié sur le portail de la DGE.
- **la plateforme DATAtourisme** intègre dorénavant plus de 320 000 points d'informations touristiques (POI) émanant de 94 départements et couvrant 13 grandes régions. On compte aujourd'hui près de 11 millions de points d'intérêt touristiques téléchargés par mois, utilisés le plus souvent par des startups, confirmant la vocation première de la plateforme : soutenir l'innovation en favorisant la création de nouveaux services.

En 2020, l'activité normative en matière de tourisme s'est adaptée à la crise. Alors que l'année avait commencé avec la création d'une nouvelle catégorie juridique d'hébergement (l'auberge collective), la DGE, en lien avec la DGCCRF, s'est attelée à la rédaction de l'ordonnance 2020-315 du 25 mars 2020, dite ordonnance « avoirs ». Celle-ci complète les règles de remboursement en vigueur en permettant aux acteurs du tourisme, de façon exceptionnelle liée à une situation de force majeure créée par une crise systémique, d'émettre des avoirs utilisables pour une prestation équivalente. Cette souplesse a évité aux professionnels du secteur de se heurter à un véritable mur de trésorerie pendant la crise sanitaire.



320 000
points d'information touristiques
référéncés sur la nouvelle plateforme
datatourisme.fr.

UN PROGRAMME POUR REDYNAMISER LES TERRITOIRES

Lancé fin 2018, le programme Territoires d'Industrie compte désormais 148 Territoires et plus de 1500 projets. En 2020, dans le cadre du plan de relance, une offre de services renouvelée a été mise en place pour le rebond des territoires et le soutien des investissements industriels.

Le programme, co-piloté par les ministères chargés de l'Industrie et de la Cohésion des territoires, cible aujourd'hui **148 Territoires d'industrie**, composés de plus de 500 intercommunalités à forte identité industrielle. Ces territoires bénéficient d'un panier de services mis à disposition par l'État et ses opérateurs afin de concentrer les moyens autour de quatre enjeux majeurs : attirer, recruter, innover et simplifier.

Une offre de services adaptée aux spécificités de chaque territoire

Cette offre de services est construite à la carte pour chaque Territoire d'industrie, en fonction de ses besoins et du diagnostic posé au niveau local. Les mesures sont ensuite adaptées aux demandes concrètes et la mise en relation avec les acteurs concernés facilitée.

L'année 2019 a été consacrée au déploiement du programme, piloté au niveau local par les conseils régionaux. Et plus de 1 500 projets ont été définis par les territoires. Une revue d'avancement conduite au premier semestre 2020 sur un panel de 44 Territoires d'industrie indique que 55 % des projets ont engagé leur mise en œuvre.

Des mesures de soutien renforcées dans le cadre du plan France Relance

Pour l'année 2020, le programme Territoires d'industrie donne la priorité au déploiement et à l'accélération des projets dans le cadre de la relance. Pour accompagner les territoires et les entreprises dans le contexte de crise, un « Pack Rebond » a été mis en place le 20 juillet 2020.

Il comporte des mesures nouvelles et des moyens financiers supplémentaires : sites industriels clés en main, aide financière aux entreprises et aux jeunes dans le cadre du volontariat territorial en entreprises, conditions d'accès privilégiées pour les entreprises du programme aux accélérateurs de Bpifrance...

Un fonds doté de 400 M€ sur la période 2020-2022 - dont 150 M€ mobilisables dès 2020 - a été lancé en septembre 2020 pour soutenir des projets d'investissement industriel dans les territoires, avec un mécanisme de décision de proximité entre la préfecture de région et le conseil régional. Au 6 décembre 2020, plus de 223 projets d'investissement sont soutenus dans toutes les régions, dont les Outre-Mer. Le dispositif s'appuyant sur une démarche territoriale forte, les conseils régionaux et les services de l'Etat en région ont pré-identifié 620 projets (dont 86 % sont déposés par des PME et ETI), représentant un investissement industriel global de plus de 2,3 Md€ et un potentiel de création de plus de 13 350 emplois. 69 % de ces projets sont situés dans des territoires fragiles : Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, Zones de Revitalisation Rurale, Zones d'Aide à Finalité Régionale, Villes Action Cœur de Ville. Compte-tenu de l'engagement de l'enveloppe 2020, les ministres ont confirmé une anticipation de 100 M€ de crédits 2021 en 2020, renforçant la dynamique.



UN ACCÈS PERFORMANT À INTERNET SUR TOUT LE TERRITOIRE



Une meilleure couverture numérique

Plusieurs chantiers ont été menés en 2019 et 2020.

Le « **New Deal mobile** » de janvier 2018 conduit à une amélioration de la qualité et à l'extension des réseaux mobiles. Plusieurs arrêtés ont depuis été pris pour définir les nouvelles zones que les opérateurs devront couvrir.

Après un travail de concertation conduit par la DGE et l'ANCT auprès des opérateurs et des collectivités territoriales, le gouvernement a publié en février 2020 le nouveau cahier des charges du **Plan France Très Haut Débit**. L'Etat mobilise plus de 500 M€, dont 240 M€ dans le cadre du plan de relance, en vue d'achever la couverture du territoire par la fibre optique à l'horizon 2025.

Planifiée de longue date au travers d'une feuille de route à l'initiative du gouvernement et de l'Arcep et lancée en décembre 2019, la **procédure d'attribution des fréquences pour la 5G** s'est achevée à l'automne 2020 et a permis aux opérateurs de lancer, dès novembre, ces nouveaux services mobiles innovants.

L'amélioration des services postaux sur les territoires

La DGE a piloté la négociation avec l'association des maires de France, des présidents d'intercommunalités et La Poste du **cinquième contrat de présence postale**, signé en janvier 2020.

Particuliers et entreprises expriment de fortes attentes en matière d'accès aux services publics. Et la présence postale de proximité fait figure d'emblème pour de nombreux territoires ruraux, mais aussi périphériques, quartiers prioritaires de la politique de la ville et départements d'outre-mer. Le nouveau contrat prévoit le maintien d'un réseau de points de contacts postaux, pour la période 2020-2022, y compris dans les territoires les plus isolés ou les plus fragiles. L'État apportera un financement à hauteur de 174 M€ par an (522 M€ sur trois ans) et un nouveau financement complémentaire provenant des communes a pu être négocié, afin de financer des points de contacts postaux partenariaux avec les communes et les commerces, ainsi que **des actions en matière d'accès et d'accompagnement au numérique** (distribution du Pass numérique notamment).

DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES

<https://www.entreprises.gouv.fr/>



@DGEntreprises



@DGEntreprises



@DirectionGénéraledesEntreprises



@DGEntreprises



@DGEntreprises



@DGEntreprises